



Israël a recouru à une force excessive et déraisonnable : le rapport Palmer

Par [CJPMO](#)

Mondialisation.ca, 08 septembre 2011

[Canadiens pour la justice et paix au Moyen-Orient](#) 8 septembre 2011

Région : [Moyen-Orient et Afrique du Nord](#)

Thème: [Crimes contre l'humanité](#)

Analyses: [LA PALESTINE](#)



Le rapport Palmer mentionne que : « aucune explication satisfaisante n'a été fournie au panel par Israël à propos... des morts » d'activistes tués lors du raid sur la flottille d'aide.

Toronto, le 7 septembre 2011 — Le 2 septembre 2011, après un délai de plusieurs mois, l'ONU a diffusé le rapport Palmer sur l'attaque israélienne perpétrée en 2010 contre la flottille humanitaire pour Gaza, qui a entraîné la mort de neuf civils d'origine turque et fait des dizaines de blessés. Le rapport fustige Israël pour son recours à une force excessive et déraisonnable au cours de l'attaque contre la flottille, qui s'est produite sans avertissement et sous le couvert de la noirceur. Le document condamne l'assassinat de civils non armés, qui ont été tirés à plusieurs reprises à bout portant, de même que celui d'une personne qui « gisait déjà, vraisemblablement blessée. » Selon le rapport, « Israël n'a pu fournir d'explication satisfaisante aux juristes pour aucune des... morts. »

Suite à l'abordage des navires de la flottille, ceux-ci et les centaines de passagers à leur bord ont été emmenés de force en Israël. Le rapport Palmer a conclu qu'au cours de ce trajet les passagers ont été gravement maltraités, qu'ils ont été battus, attachés avec des menottes exagérément serrées, humiliés, exposés au froid et au mauvais temps, qu'on ne leur a donné qu'un accès limité à de l'eau et à de la nourriture, qu'on leur a volé la plupart de leurs biens, qu'ils se sont vus refuser l'accès à des médicaments et qu'on ne les a pas laissés contacter leurs agents consulaires.

Canadiens pour la justice et la paix au Moyen-Orient (CJPMO) se réjouit de voir confirmés les témoignages de centaines de témoins oculaires, mais déplore la conclusion du rapport que le « blocus naval » de Gaza est légal. Celle-ci vient contredire le rapport de 2010 du Conseil des droits de l'homme de l'ONU, selon lequel la véritable intention du blocus israélien est de punir les Gazaouis pour leur soutien au Hamas, et qu'il constitue de ce fait une « punition collective en violation des obligations d'Israël sous le droit international. » « Il importe de souligner que le rapport Palmer n'avait pas pour mandat d'examiner la légalité du blocus terrestre de Gaza par Israël », précise Thomas Woodley, président de CJPMO. En vertu du droit international, les blocus sont autorisés en tant que tactique militaire, mais ils doivent respecter le droit humanitaire international et de permettre la libre circulation des biens destinés aux civils prisonniers du blocus.

À la différence du rapport de 2010 du Conseil des droits de l'homme de l'ONU, le rapport Palmer a été préparé sans que des témoins aient été interviewés et sans le recours à

l'assistance d'experts. Les auteurs du rapport admettent qu'il était destiné à trouver des moyens pour Israël et la Turquie de rétablir leurs relations et non de déterminer qui avait raison ou tort en vertu du droit international. CJPMO a produit une fiche info « The Palmer Report on the Gaza Aid Flotilla Incident » (en anglais seulement), qui résume les conclusions du rapport Palmer.

[Le rapport Palmer](#) (en anglais seulement)

[Le rapport du Conseil des droits de l'homme](#) (sélectionner le rapport A/HRC/15/21 en français)

[Fiche info de CJPMO](#) - « The Palmer Report on the Gaza Aid Flotilla Incident » (en anglais seulement)

Le saviez-vous?

Les objectifs, la méthodologie et les conclusions du rapport Palmer diffèrent considérablement de ceux de la mission d'enquête établie par le Conseil des droits de l'homme des Nations Unies (en anglais seulement).

[En découvrir plus](#)

Pour plus d'informations, veuillez communiquer avec:

Patricia Jean

Canadiens pour la justice et paix au Moyen-Orient

Téléphone: 438-380-5410

Courriel CJPMO - [Site Web CJPMO](#)

Canadiens pour la justice et la paix au Moyen-Orient (CJPMO) est une organisation séculière, sans but lucratif, regroupant des hommes et des femmes d'horizons divers qui œuvrent pour que la paix et la justice renaissent au Moyen-Orient. Elle a pour vocation de responsabiliser les personnes d'influence à traiter les protagonistes avec équité et à favoriser l'essor durable et équilibré de la région.

La source originale de cet article est [Canadiens pour la justice et paix au Moyen-Orient](#)
Copyright © [CJPMO](#), [Canadiens pour la justice et paix au Moyen-Orient](#), 2011

Articles Par : [CJPMO](#)

Avis de non-responsabilité : Les opinions exprimées dans cet article n'engagent que le ou les auteurs. Le Centre de recherche sur la mondialisation se dégage de toute responsabilité concernant le contenu de cet article et ne sera pas tenu responsable pour des erreurs ou informations incorrectes ou inexacts.

Le Centre de recherche sur la mondialisation (CRM) accorde la permission de reproduire la version intégrale ou des extraits d'articles du site [Mondialisation.ca](#) sur des sites de médias alternatifs. La source de l'article, l'adresse url ainsi qu'un hyperlien vers l'article original du CRM doivent être indiqués. Une note de droit d'auteur (copyright) doit également être indiquée.

Pour publier des articles de [Mondialisation.ca](#) en format papier ou autre, y compris les sites Internet commerciaux, contactez: media@globalresearch.ca

[Mondialisation.ca](#) contient du matériel protégé par le droit d'auteur, dont le détenteur n'a pas toujours autorisé l'utilisation. Nous mettons ce matériel à la disposition de nos lecteurs en vertu du principe "d'utilisation équitable", dans le but d'améliorer

la compréhension des enjeux politiques, économiques et sociaux. Tout le matériel mis en ligne sur ce site est à but non lucratif. Il est mis à la disposition de tous ceux qui s'y intéressent dans le but de faire de la recherche ainsi qu'à des fins éducatives. Si vous désirez utiliser du matériel protégé par le droit d'auteur pour des raisons autres que "l'utilisation équitable", vous devez demander la permission au détenteur du droit d'auteur.

Contact média: media@globalresearch.ca